

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais

Compte rendu

Date : 20 février 2017

Heure : 9h00 à 16h45

Endroit : Salle de rencontre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à Maniwaki

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Alain Auclair	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Alain Trudel	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood		X
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X	
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X (quitte à 14h00)	
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO	X	
Frédéric Lussier	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X (quitte à 15h00)	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécip-07		X
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ		X
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
John McDonnell	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Paula Armstrong	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
André Carle	Groupe nature	PERO		X
Régent Dugas	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Patrick Laliberté	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		X
Jean-François Larrivée	Groupe territoire	MRC de Papineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe premières nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe premières nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe premières nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe premières nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe premières nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Remplaçants :

Nom	Groupe sectoriel / Organisme	Présent	Absent
François Trottier	Groupe Faune / APO	X	
Michel Boucher	Groupe Faune / APTICO	X	

Personnes ressources et invités :

Nom	Organisme	Présent	Absent
Cathy Labrie	MFFP	X	
Mélanie Varin-Lacasse	MFFP	X	
Anick Patry	MFFP	X	
Raymond Barrette	MRC Pontiac	X	
Michael Walker	Groupe Nature / PEP	X	

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 17 novembre 2016
4. Suivi de la rencontre du 17 novembre 2016
 - a) Suivi du comité sur les paysages
 - b) Nomination des représentants
 - c) Procédure pour une demande de fermeture de chemin
 - d) Suivi des actions
5. Élection du président et du vice-président
6. Suivi des travaux du comité sur les compartiments d'organisation spatiale (COS)
7. Nouvelles
8. Présentation PAFIO
 - a) Retour sur PAFIO 2013-2018
 - b) Présentation de la proposition du PAFIO 2018-2023
9. Bilan de certaines mesures temporaires
10. Demande de fermeture d'un chemin – Pourvoirie du Lac Brûlé
11. Calendrier des rencontres 2017-2018
12. Projets du volet 1 du PADF
 - a) Camp forestier des professeurs 2017
 - b) Autre projet visant à favoriser l'aménagement forestier
13. Divers
 - a) Transfert de la carte interactive et amélioration du site de la TRGIRTO
 - b) Cartes pour l'harmonisation opérationnelle
14. Levée de la réunion

1. Ouverture de la rencontre

M. Dugas souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Adoption de l'ordre du jour

TRGIRTO 201702-1

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée par M. François Saumure. Le point Divers est laissé ouvert.

3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 8 septembre 2016

TRGIRTO 201702-2

Le compte-rendu de la rencontre de la TRGIRTO du 17 novembre 2016 tenue à la salle de rencontre de la MRC de Pontiac à Campbell's Bay est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Jacques David, secondée de M. François Saumure.

4. Suivi de la rencontre du 17 novembre 2016

a) Suivi du comité sur les paysages

À suite de la réponse de M. Mageau en ce qui concerne l'application des nouvelles modalités d'encadrement visuel après le 1^{er} avril 2017 et la possibilité de soumettre des sites de paysages avant le 1^{er} mars 2017, un appel de propositions de sites de paysages a été lancé au mois de décembre 2016. L'analyse de ces propositions selon la Méthodologie de classification de sites d'intérêt selon leur sensibilité au niveau du paysage a été confiée à la firme Nova Sylva. Les pourvoiries ont soumis 347 nouveaux sites dont 214 points et 133 lacs. La SÉPAQ a déposé 22 propositions dont 22 points et 1 lac. Les résultats de la classification des sites seront transmis aux membres de la TRGIRTO cette semaine avant de les déposer auprès du MFFP lundi le 27 mars. Ces sites viendront s'ajouter aux 173 sites de la SÉPAQ et 91 sites des ZEC classifiés à l'automne 2016.

b) Nomination des représentants

Lors de sa rencontre du mois de décembre 2016, la Table des préfets de l'Outaouais a entériné la sélection des trois représentants des Organismes dédiés à la conservation et à la protection de l'environnement ainsi que la nomination des représentants du Groupe matière ligneuse (4), du Groupe Autres utilisateurs avec droits (3) et du Groupe Territoire (4). Les mandats ces représentants débutent au mois de janvier 2017 pour une durée de trois ans.

À la prochaine rencontre de la Table des préfets, les nominations des représentants du Groupe Faune seront entérinées.

c) Procédure pour une demande de fermeture de chemin

Le 17 novembre dernier, il a été convenu par résolution de consulter par courriel les membres de la TRGIRTO pour les demandes de fermeture de chemin et d'accorder un délai de 10 jours pour la réception des commentaires.

Une demande d'avis concernant la fermeture d'un chemin planifié dans les chantiers Frileux et Young a été envoyée à la TRGIRTO au mois de novembre 2016. Nous avons appliqué la procédure prévue. Les commentaires reçus n'étaient pas unanimes et une proposition d'avis reflétant les différents points de vue n'a cependant pu être finalisée.

Il s'avère très difficile de pouvoir émettre un avis qui fasse consensus en procédant par voie électronique surtout si les commentaires sont divergents. Afin de prévenir cette situation, M. Barrette propose que toutes les demandes d'avis pour fermeture d'un chemin soient discutées lors des séances de la TRGIRTO. Du côté du MFFP cela ne pose pas de problème.

TRGIRTO 201702-3

Attendu que la Direction générale du secteur sud-ouest a produit au mois de juillet 2016 de nouvelles Lignes directrices régionales pour la Fermeture des chemins forestiers;

Attendu que selon ces lignes directrices, la TRGIRTO doit émettre un avis dans le cas d'une demande de fermeture de chemin

Il est décidé sur proposition de M. Jacques David appuyée de M. François Saumure de demander au MFFP de transmettre les demandes d'avis concernant les fermetures de chemin de sorte que cette demande puisse être discutée au cours les séances régulières de la TRGIRTO et de prévoir un délai nécessaire à cet effet.

d) Suivi des actions

Toutes les actions découlant de la rencontre du 17 novembre 2016 ont été réalisées sauf celle qui concerne le bilan des informations disponibles touchant le réseau routier principal du territoire public en Outaouais. M. Barrette indique que cela devrait être fait pour la prochaine rencontre de la TRGIRTO.

ACTION : Dresser un bilan des informations disponibles concernant le réseau routier principal sur territoire public en Outaouais et proposer des éléments à retenir pour les PAFIT 2018-2023 (R. Barrette)

5. Élection du président et du vice-président

Sur proposition de M. Régent Dugas appuyée de M. Gérard Desjardins, M. Barrette est nommé président d'élection et Mme Varin-Lacasse, scrutatrice.

TRGIRTO 201702-4

M. François Saumure propose M. Régent Dugas comme candidat à la présidence, secondé de M. Jean-François Larrivée. Aucune autre proposition n'est faite. M. Barrette annonce la fin de la période de nomination pour l'élection d'un président. Après avoir accepté sa candidature, M. Dugas est élu président de la TRGIRTO par acclamation.

TRGIRTO 2017-5

M. François Poirier propose M. Gérard Desjardins comme candidat à la vice-présidence, secondé de M. François Saumure. Aucune autre proposition n'est faite. M. Barrette annonce la fin de la période de nomination pour l'élection d'un vice-président. Après avoir accepté sa candidature, M. Desjardins est élu vice-président de la TRGIRTO par acclamation.

6. Suivi des travaux du comité sur les compartiments d'organisation spatiale (COS)

La première rencontre du comité sur les COS s'est déroulée le 19 décembre dernier. Au cours de celle-ci un total de 71 préoccupations ont été identifiées dont 40 sont directement liées au projet. Pour les 31 préoccupations non liées au projet, il sera possible de poursuivre la réflexion en ce qui les concerne une fois le projet terminé. Le MFFP devrait fournir des réponses aux questions qui ont été soulevées.

La deuxième rencontre s'est tenue le 18 janvier où M. Marc Riopel est venu présenter la méthode qu'il a utilisée pour établir la planification en fonction des 8 ensembles de critères (8 scénarios). M. Riopel a proposé plusieurs indicateurs pour différents regroupements de préoccupations. Les indicateurs mesurables ont été identifiés et choisis en considérant les 40 préoccupations directement liées au projet. Les discussions, qui ont suivi, ont permis de retenir ou d'écarter les indicateurs proposés et d'en ajouter quelques-uns.

La prochaine rencontre du comité sur les COS aura lieu de 9h00 à 16h00 le 16 mars. On y présentera et discutera les résultats du projet en vue d'identifier un ou des scénarios préférentiels.

7. Nouvelles

a) Lieu de la prochaine rencontre de la TRGIRTO

À l'initiative de M. Desjardins et grâce à ses démarches, la prochaine rencontre, le 23 mars, aura lieu dans une érablière au Domaine de l'Ange-Gardien. Nous disposerons d'une salle privée et un repas de cabane à sucre nous sera servi.

b) Stratégie de production du bois

Mme Labrie mentionne que le MFFP sera prêt d'ici quelques semaines à faire une présentation des orientations ministérielles concernant la Stratégie de production du bois. Un calendrier de travail sera proposé afin qu'un comité de la TRGIRTO puisse soumettre ses préoccupations à ce sujet. Il est suggéré de mettre ce point à l'ordre du jour de la rencontre du 23 mars. À la suite d'une question posée par un participant, Mme Labrie vérifiera si la Stratégie établit un lien avec la forêt privée. Dans l'Outaouais, la forêt privée occupe 20 % de l'ensemble du territoire forestier. M. Larrivée estime que le plan d'affaires régional de revitalisation du milieu forestier feuillu de l'Outaouais du MFFP doit être pris en compte pour la stratégie de production du bois de notre région.

ACTION : Envoyer aux membres l'État d'avancement de la mise en oeuvre du plan d'affaires régional de revitalisation du milieu forestier feuillu de l'Outaouais (R. Barrette)

8. Présentation PAFIO

La présentation de Mme Anick Patry se divise en trois parties :

a) Explication du processus

Certains participants manifestent leur intérêt à ce qu'un bilan annuel des opérations soient fait par rapport à ce qui a été planifié, l'objectif étant de pouvoir éventuellement contribuer à l'amélioration du processus. Le point concernant les mesures d'harmonisation opérationnelles soulève plusieurs questions et commentaires quant à la responsabilité du MFFP vis-à-vis l'harmonisation opérationnelle, à la documentation des mesures et la possibilité de pouvoir influencer le PAFIO final avant les prescriptions.

b) Retour sur PAFIO 2013-2018

Les échanges permettent de clarifier les informations présentées par Mme Patry.

c) Présentation PAFIO 2017-2023

Les échanges permettent de clarifier les informations présentées par Mme Patry.

d) Annonce d'une consultation publique sur le PAFIT 2013-2018

Mme Labrie annonce qu'il y aura une consultation publique sur PAFIT 2013-2018 due à une modification qui doit y être apportée. La modification est liée à une dérogation du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) requise pour appliquer des modalités de compartiments d'organisation spatiale (COS) dans l'UAF 073-52 en 2017-2018. La consultation publique devrait commencer le 27 février pour une durée de 45 jours.

ACTION : Envoyer aux membres de la TRGIRTO les documents de présentation de Mme Patry (R. Barrette)

9. Bilan de certaines mesures temporaires

Les mesures temporaires regroupent l'ensemble des enjeux identifiés par la TRGIRTO et les objectifs qui y sont associés. Dans le cas où la TRGIRTO n'a pas précisé de mesures particulières pour un objectif donné, une mesure temporaire a été développée par le MFFP afin que tous les objectifs soient pris en compte dans la planification forestière.

Les enjeux et les objectifs de la TRGIRTO sont intégrés dans le PAFIT 2013-2018. Dans le cadre de la confection des PAFIT 2018-2023, la TRGIRTO a été invitée à préciser quels enjeux et objectifs elle souhaite reconduire dans ces PAFIT. Il devient à ce moment-ci important de pouvoir connaître comment les objectifs ont pu être mis en œuvre au cours des dernières années dans la planification forestière et, si possible, quels en ont été les résultats. Mme Varin-Lacasse et Labrie ont tenté de dresser un bilan de la mise en œuvre de ce qui a été convenu d'appeler les mesures temporaires depuis 2013.

Un des constats que Mme Varin-Lacasse rapporte est qu'il n'est pas possible ou très difficile d'établir un bilan pour certaines mesures temporaires. Dans les cas des objectifs où des VOIC (Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles) ont été précisés, l'exercice est relativement facile car il existe des données ou, encore, un suivi particulier a été fait. Cependant, les résultats de la mise en œuvre de quelques mesures ne peuvent être évalués car aucun indicateur et cible n'ont été déterminés. Pour d'autres objectifs, la mesure fait référence au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) ou au Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). Il ne s'agit donc pas d'une mesure temporaire puisqu'il y a une obligation légale de respecter ces règlements.

Mme Varin-Lacasse présente les résultats de l'analyse. Une copie du tableau des enjeux est remise aux participants. Le bilan des enjeux ayant trait à l'aménagement écosystémique sera abordé plus en détail lors d'une présentation sur les enjeux écologiques que Mme Garcia Cournoyer fera ultérieurement. Certains résultats ou bilans ont été présentés par Mme Patry lors de sa présentation sur les PAFIO.

Compte tenu que la mesure temporaire proposée pour les prescriptions dans le cadre du PAFIO 2013-2018 concernant l'objectif «1.1.1 Faire en sorte que la structure d'âge des forêts s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle» a été modifiée après la consultation publique du PAFIT 2013-2018, Mme Armstrong pense qu'on aurait dû retourner en consultation publique. Mme Armstrong fait référence à une information qui apparaît dans l'introduction des PAFIT 2013-2018 où il écrit que «Lorsque de nouveaux résultats et de nouveaux éléments de contenu seront disponibles, il faudra modifier le PAFIT et tenir une nouvelle consultation publique en vue de permettre au public de prendre connaissance des nouveaux éléments et de prendre position à leur égard.» Elle estime que cette modification

constitue un changement majeur par rapport à ce qui a été inscrit dans le PAFIT consulté. Mme Labrie vérifiera si une consultation publique serait requise dans ce cas-ci.

M. St-Julien rapporte que dans le Tome 1 du Guide sylvicole (p. 304), on mentionne que la présence du chêne rouge dans la région de l'Outaouais ne serait pas inférieure à ce qu'elle était avant le début de son exploitation. Il se questionne sur la pertinence de maintenir un enjeu et un objectif de restauration pour cet essence.

M. Trottier relate que dans d'autres régions, les tables GIRT sont informées si des non-conformités sont constatés ce qui peut conduire à la mise en œuvre d'un plan d'action particulier.

Mme Varin-Lacasse mentionne que deux des plans de ravage du cerf de virginie ont été revus. Les autres plans seront également modifiés. Des participants demandent que le MFFP fasse une présentation des 2 plans révisés lors d'une prochaine rencontre.

Selon un participant, il y aurait eu un sondage réalisé afin d'établir ce qu'on entend par niveau acceptable de tranquillité pour l'objectif «4.1.1 Maintenir un niveau acceptable de tranquillité pour assurer la qualité de l'expérience en forêt». Mme Paméla Garcia Cournoyer serait au courant des résultats de ce sondage.

À la suite de la présentation de Mme Varin-Lacasse, les membres jugent qu'ils ne sont pas en mesure de prendre une décision en ce qui concerne les enjeux et les objectifs présentés. Mme Labrie dit qu'elles poursuivront leur travail afin de clarifier comment ces objectifs sont mis en œuvre et, dans la mesure du possible, d'identifier des indicateurs et des cibles pour ceux qui n'en ont pas. Le MFFP sera invité à présenter le résultat de leur travail le 23 mars, lors de la prochaine rencontre de la TRGIRTO.

M. Dugas suggère que des projets soient identifiés, développés et confiés à des consultants pour les enjeux et les objectifs qui méritent d'être approfondis.

ACTIONS : Vérifier si le responsable des plans de ravages de virginie peut venir présenter les 2 plans modifiés, le 23 mars (C. Labrie)

Établir une date de présentation des enjeux écologiques (R. Barrette)

Vérifier si une consultation publique du PAFIT est requise compte tenu de la modification de la mesure temporaire proposée pour les prescriptions dans le cadre du PAFIO 2013-2018 de l'enjeu 1.1.1 (C. Labrie)

Vérifier s'il y a eu un sondage afin de déterminer ce qu'on entend par niveau acceptable de tranquillité et si oui, quels en sont les résultats (C. Labrie)

Identifier les enjeux et les objectifs qui pourraient faire l'objet de recherche plus poussées (R. Barrette)

10. Demande de fermeture d'un chemin – Pourvoirie du Lac Brûlé

Il ne fut pas possible d'émettre un avis concernant cette demande de fermeture de chemin considérant les commentaires divergents obtenus et les informations incomplètes reçues notamment en ce qui concerne la présence de bassins de bois récoltables situés en aval du point de fermeture du chemin. Cette information ne peut cependant être vérifiée. Advenant que cette possibilité se présente, il faudrait clarifier qui serait responsable des frais de réouverture et de fermeture du chemin. Après avoir discuté de plusieurs éléments liés à cette demande, une solution est identifiée.

TRGIRTO 201702-6

Attendu que les lignes directrices de la direction générale du secteur sud-ouest du MFFP concernant la fermeture de chemins forestiers précisent que la TRGIRTO devrait formuler un avis pour toutes demandes de fermeture de chemin forestier;

Attendu qu' une demande de fermeture d'un chemin planifié situé dans l'UAF 073-52 à la limite Est de la pourvoirie du Club du Lac Brûlé a été déposé auprès du ministère des forêts;

Attendu que le demandeur précise qu'une fermeture temporaire sera réalisée après la fin du transport forestier jusqu'au début des travaux sylvicoles;

Attendu que le demandeur désire que le chemin identifié soit fermé de façon permanente après la fin des travaux sylvicoles;

Attendu qu' une mesure temporaire convenue avec le MFFP demande de limiter les nouvelles entrées à l'intérieur des territoires fauniques structurés;

Attendu qu' un bassin de bois feuillu se trouvant à proximité pourrait être récolté et transporté ultérieurement par le chemin concerné;

Attendu que les membres de la TRGIRTO ont discuté de la demande de fermeture d'un chemin planifié situé dans l'UAF 073-52 à la limite Est de la pourvoirie du Club du Lac Brûlé lors d'une rencontre le 20 février 2017.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents sur proposition de M. Abigaël Guénette appuyée de M. François Trottier, d'émettre un avis favorable à la demande de la pourvoirie du Club du Lac Brûlé aux conditions suivantes :

- les frais afférents à la fermeture du chemin seront à la charge du demandeur jusqu'à ce que les superficies traitées dans les chantiers Frileux et Young atteignent le statut libre de croître;

- les frais éventuels de réouverture du chemin concerné seront à la charge des organisations forestières qui auront besoin de l'utiliser pour réaliser des opérations de récolte durant cette période.

11. Calendrier des rencontres 2017-2018

Le calendrier proposé pour les rencontres de la TRGIRTO est accepté.

- 23 mars 2017, Domaine de l'Ange-Gardien
- 6 juin 2017, MRC Papineau
- 6 septembre 2017, MRC des Collines
- 15 novembre 2017, MRC Pontiac
- 31 janvier 2018, MRC Vallée-de-la-Gatineau
- 21 mars 2018, MRC Papineau

12. Projets du volet 1 du PADF

a) Camp forestier des professeurs 2017

Collectif Bois s'est adressé aux délégués de l'entente sur la Programme d'aménagement forestier (PADF) pour leur demander de financer la 5e édition du Camp forestier des professeurs. L'an dernier ce n'est pas tous les délégués qui ont accepté de contribuer au financement de ce projet. M. Dugas a proposé que la demande soit acheminée à la TRGIRTO afin de vérifier si les membres approuveraient ce projet dans le cadre du volet 1 du PADF (enveloppe budgétaire réservée à la TRGIRTO). M. Mageau a confirmé que le projet pourrait être financé via ce budget.

Les membres ont pris connaissance de ce projet. La plupart se disent favorables à ce genre d'initiative. Cependant, on fait remarquer que son coût apparaît très élevé (73 230 \$). La description des postes de dépenses présentés soulève plusieurs questions sans réponse.

Les participants décident d'attendre d'obtenir plus de détails sur les coûts du projet avant de se prononcer sur la demande de financement.

ACTION : Contacter M. Charles Blais du Collectif Bois afin d'obtenir plus de détails concernant les dépenses prévues de ce projet (R. Barrette)

b) Autre projet visant à favoriser l'aménagement forestier

Il serait intéressant de développer un autre projet ayant pour objet de favoriser l'acceptabilité sociale des pratiques forestières. Un tel projet devrait avoir une envergure régionale. M. Barrette est à organiser une rencontre avec quelques personnes afin d'identifier des pistes de projets. Selon que des idées intéressantes émergent, les représentants des MRC seront invités à préciser ces projets.

13. Divers

a) Transfert de la carte interactive et amélioration du site de la TRGIRTO

Après en avoir discuté avec des représentants du MFFP, il s'avère que le transfert de la gestion de la carte interactive ne soit pas intéressant. Tel que suggéré, des hyperliens seront ajoutés sur le site de la TRGIRTO pour permettre d'accéder aux cartes interactives de la Fédération des clubs de motoneige du Québec et la Fédération québécoises des clubs Quads.

Des travaux visant à améliorer le site Internet de la TRGIRTO devraient commencer au début du mois de mars. Les frais seront imputés à une des activités que la MRC de Pontiac gère dans le cadre du PADF.

b) Cartes pour l'harmonisation opérationnelle

Ce sujet est reporté à la prochaine rencontre de la TRGIRTO.

14. Levée de la réunion

La séance est levée à 16h45.